



Code de vie

Année scolaire 2023-2024

Vision et mission de l'école

L'École secondaire Jeunes sans frontières est composée d'un personnel engagé dont la mission est d'offrir une éducation de première classe qui puisse aider les élèves à acquérir le bagage nécessaire à la réalisation de leurs projets de vie.

Jeunes sans frontières s'assure de maintenir un milieu dans lequel la sécurité et le bien-être sont une priorité en tout temps.

Nous nous assurons que chaque élève puisse s'épanouir tout en gardant ses racines culturelles et puisse explorer, découvrir ses centres d'intérêt ainsi que de nouvelles passions.

Au terme de leur passage à Jeunes sans frontières, les élèves affirment avec fierté et engagement leur identité francophone qui leur permet de s'ouvrir au monde. Ils développeront les compétences de communication, de l'esprit critique, de la créativité, de l'innovation, de l'équilibre émotionnel, de la proactivité, de l'ère numérique, de la collaboration, de l'éthique, de l'engagement et de l'écoresponsabilité.

Mise en contexte

- **Conseil :**

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le Conseil scolaire Viamonde énonce des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

- **École :**

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil scolaire Viamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

- **Partenaires communautaires :**

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.



Droits et responsabilités

• Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- au respect de la langue française et de la francophonie ;
- au respect de soi et des autres ;
- au respect des biens et des lieux ;
- au respect de l'environnement.

• Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- contribuer à la réussite de chaque élève ;
- promouvoir les valeurs spécifiques à la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène;

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leur enfant dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves ;
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui réponde aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental ;



- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle ;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.
- appliquer équitablement le code de vie de l'école.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage ;
- se fixer des objectifs afin de développer son autonomie professionnelle ;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Code de conduite

La liste suivante n'est pas exhaustive.

Normes de comportement	Attentes
Respect, civilité et civisme	
<i>Traiter les gens avec civilité, dignité et respect</i>	
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	• Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur race, à leur ascendance, à leur lieu d'origine, à leur couleur, à leur origine ethnique, à leur citoyenneté, à leur religion, à leur sexe, à leur orientation sexuelle, à leur âge, leur handicap et tout autre motif de discrimination interdit par la loi.
Langage et politesse	• J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes.
Assiduité et ponctualité	• J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours. • Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. • Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents. • Les élèves autonomes doivent également justifier leurs absences.
Honnêteté et intégrité	• J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions.



	• Je ne fais pas de plagiat : tout plagiat peut entraîner une note zéro (selon la politique ministérielle Faire croître le succès). • Je respecte les droits d'auteurs.
Respecter les biens et les lieux	
Soin des biens de soi, d'autrui et de l'école	• Je prends soin de mes biens et de ceux des autres. • Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état. • Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	• Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur. • Je ne commets aucun acte de vandalisme.
Intimidation	
Verbale	• Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	• Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	• Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Cyber-Électronique	• Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes, Médias sociaux) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sécurité physique	
Agression physique ou sexuelle	• Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. • Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence.



	• Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. • Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
Alcool, drogues et médicaments	• Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites, du cannabis ou des médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites. • Je m'engage de ne pas fumer (tabac, vapotage, cannabis).
Armes	• Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. • Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement. La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce, en conformité avec la politique 3,32 du conseil scolaire Viamonde.

Voici une liste non exhaustive d'interventions parmi lesquelles il sera possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

• Rappel à l'ordre • L'enseignant rencontre l'élève • Fiche de réflexion • Conseil de coopération • Perte de privilèges • Réparation des gestes posés • Appel aux parents, tuteur, tutrice • Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignant • Retrait temporaire de la classe • Retrait du transport scolaire • Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire	• Médiation • Retenue • Implication du conseiller en assiduité • Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire • Remboursement de matériel endommagé ou volé • Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant • Rencontre des parents avec la direction d'école • Suspension de l'école variant entre un et 20 jours
---	--



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• La direction d'école rencontre l'élève• Travail communautaire | <ul style="list-style-type: none">• Renvoi de l'école• Renvoi du Conseil |
|--|---|



Routines / Attentes / Fonctionnement / Mode de fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable. Voici donc les routines et attentes propres à notre école.

Élément	Précisions
Activités périscolaires et parascolaires	• L'élève doit rapporter les formulaires demandés pour les sorties éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée. • Tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du Conseil scolaire VIAMONDE</i>, l'élève doit compléter les formulaires de permission sur guichet Viamonde (School day) afin de participer à toute sortie ou activité. • Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter pour la participation aux activités physiques et devraient être payé sur guichet Viamonde.
Affichage dans l'école	• La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	• L'utilisation d'articles électroniques est permise en classe seulement avec l'autorisation explicite de l'enseignant. • L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves.
Appels téléphoniques	• Seuls les appels d'urgence aux parents, tuteur, tutrice sont permis au secrétariat. • Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves.
Casiers	• Le casier est la propriété de l'école. Par conséquent, la direction a le droit d'inspecter le casier de l'élève en tout temps, en sa présence. • L'élève doit tenir son casier propre. Tout affichage est conforme au code de vie de l'école. Pour des raisons de sécurité, l'utilisation du cadenas est obligatoire. Le personnel fermera tout casier qui ne porte pas de cadenas. L'élève doit utiliser le cadenas fourni par l'école. • Les casiers des vestiaires du gymnase sont mis à la disposition des élèves uniquement lorsqu'ils participent aux activités sportives ou au cours d'éducation physique. Les élèves sont encouragés à utiliser un cadenas afin d'assurer la sécurité de leurs effets personnels.



Centre de ressources / Bibliothèque	• Tout matériel emprunté devra être retourné à temps et en bon état. • Tout matériel scolaire endommagé ou perdu devra être remboursé. • Les élèves seront informées des heures d'ouverture du Centre de ressources en début d'année scolaire. • L'élève doit respecter les règlements et règles de conduite de la bibliothèque.
Circulation dans l'école	Les élèves se déplacent de façon ordonnée dans l'école. Les élèves doivent se trouver dans les endroits désignés par l'école quand ils ne sont pas en classe. Les élèves doivent être toujours supervisés par un enseignant dans les lieux suivants : • toutes les salles de classe et les aires communes ; • gymnase ; • salle de musculation ; • laboratoires d'ordinateurs ; • studios de danse, de télévision et de musique ; • bibliothèque ; • parc de stationnement ; • piste d'athlétisme et terrain de sport ; • bureaux administratifs ; • Les élèves de 12^e qui n'ont pas cours : • doivent se rendre à la bibliothèque pour y travailler. • doivent signer le registre de sortie(en cas de sortie des lieux de l'école) s'ils ont moins de 18 ans
Centre de formation est interdit aux élèves.	Le Centre de formation ne fait pas partie de l'école et est donc interdit aux élèves.
Entrées et sorties de l'école	L'entrée principale est réservée aux visiteurs. Les élèves utilisent seulement les portes qui mènent à la cour pour entrer et sortir de l'école.
Danses	• Le code de vie de l'école est de vigueur durant les danses scolaires. Toute personne qui y participe doit le respecter. • À l'entrée, l'élève qui vient de l'extérieur de notre école doit montrer sa carte d'étudiant et, le cas échéant, son invité doit présenter une pièce d'identité (carte d'étudiant, permis de



	conduite, etc.). L'élève et son invité doivent entrer à la danse ensemble et en sortir ensemble également.																																																																																																																																																																																																																																																			
Frais d'activités	- L'élève doit payer les frais de participation au début de l'année scolaire. Ces frais sont de 60 \$ pour l'année scolaire. En 12e année, les frais sont de 80 \$ et ils incluent la location de la toge de 12e - Les frais servent à financer, entre autres, la carte d'étudiant et certains frais d'adhésion aux équipes sportives et pour certaines activités thématiques, éducatives et culturelles.																																																																																																																																																																																																																																																			
Heure des cours, classes et repas	<table><tr><th colspan="9">Secondaire</th></tr><tr><th colspan="9">École secondaire Jeunes sans frontières Élémentaire Année scolaire 2023-2024</th></tr><tr><th>Heures</th><th>Jour 1</th><th>Jour 2</th><th>Jour 3</th><th>Jour 4</th><th>Jour 5</th><th>Jour 6</th><th>Jour 7</th><th>Jour 8</th></tr><tr><td>8h10-8h15</td><td colspan="8">Accueille en classe</td></tr><tr><td>8h15-9h30</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td></tr><tr><td>9h30-9h35</td><td colspan="8">Transition</td></tr><tr><td>9h35-10h50</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td></tr><tr><td>10h50-11h00</td><td colspan="8">Transition/Collation</td></tr><tr><td>11h00-12h15</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td></tr><tr><td>12h15-13h00</td><td colspan="8">Diner</td></tr><tr><td>13h00-13h05</td><td colspan="8">Transition</td></tr><tr><td>13h05-14h20</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td></tr><tr><td>14h20-14h35</td><td colspan="8">Embarquement et départ des autobus</td></tr></table> <table><tr><th colspan="9">Élémentaire</th></tr><tr><th colspan="9">École secondaire Jeunes sans frontières Secondaire Année scolaire 2023-2024</th></tr><tr><th>Heures</th><th>Jour 1</th><th>Jour 2</th><th>Jour 3</th><th>Jour 4</th><th>Jour 5</th><th>Jour 6</th><th>Jour 7</th><th>Jour 8</th></tr><tr><td>8h10-8h15</td><td colspan="8">Accueille en classe</td></tr><tr><td>8h15-9h30</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td><td>P1</td></tr><tr><td>9h30-9h35</td><td colspan="8">Transition</td></tr><tr><td>9h35-10h50</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td><td>P2</td></tr><tr><td>10h50-10h55</td><td colspan="8">Transition</td></tr><tr><td>10h55-11h40</td><td colspan="8">Diner</td></tr><tr><td>11h40-11h45</td><td colspan="8">Transition</td></tr><tr><td>11h45-13h00</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td><td>P3</td></tr><tr><td>13h00-13h05</td><td colspan="5">Transition</td><td></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td>13h05-14h20</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td><td>P4</td></tr><tr><td>14h20-14h35</td><td colspan="8">Embarquement et départ des autobus</td></tr></table>	Secondaire									École secondaire Jeunes sans frontières Élémentaire Année scolaire 2023-2024									Heures	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	8h10-8h15	Accueille en classe								8h15-9h30	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	9h30-9h35	Transition								9h35-10h50	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	10h50-11h00	Transition/Collation								11h00-12h15	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	12h15-13h00	Diner								13h00-13h05	Transition								13h05-14h20	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	14h20-14h35	Embarquement et départ des autobus								Élémentaire									École secondaire Jeunes sans frontières Secondaire Année scolaire 2023-2024									Heures	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	8h10-8h15	Accueille en classe								8h15-9h30	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	9h30-9h35	Transition								9h35-10h50	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	10h50-10h55	Transition								10h55-11h40	Diner								11h40-11h45	Transition								11h45-13h00	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	13h00-13h05	Transition								13h05-14h20	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	14h20-14h35	Embarquement et départ des autobus							
Secondaire																																																																																																																																																																																																																																																				
École secondaire Jeunes sans frontières Élémentaire Année scolaire 2023-2024																																																																																																																																																																																																																																																				
Heures	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8																																																																																																																																																																																																																																												
8h10-8h15	Accueille en classe																																																																																																																																																																																																																																																			
8h15-9h30	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1																																																																																																																																																																																																																																												
9h30-9h35	Transition																																																																																																																																																																																																																																																			
9h35-10h50	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2																																																																																																																																																																																																																																												
10h50-11h00	Transition/Collation																																																																																																																																																																																																																																																			
11h00-12h15	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3																																																																																																																																																																																																																																												
12h15-13h00	Diner																																																																																																																																																																																																																																																			
13h00-13h05	Transition																																																																																																																																																																																																																																																			
13h05-14h20	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4																																																																																																																																																																																																																																												
14h20-14h35	Embarquement et départ des autobus																																																																																																																																																																																																																																																			
Élémentaire																																																																																																																																																																																																																																																				
École secondaire Jeunes sans frontières Secondaire Année scolaire 2023-2024																																																																																																																																																																																																																																																				
Heures	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8																																																																																																																																																																																																																																												
8h10-8h15	Accueille en classe																																																																																																																																																																																																																																																			
8h15-9h30	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1	P1																																																																																																																																																																																																																																												
9h30-9h35	Transition																																																																																																																																																																																																																																																			
9h35-10h50	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2	P2																																																																																																																																																																																																																																												
10h50-10h55	Transition																																																																																																																																																																																																																																																			
10h55-11h40	Diner																																																																																																																																																																																																																																																			
11h40-11h45	Transition																																																																																																																																																																																																																																																			
11h45-13h00	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3	P3																																																																																																																																																																																																																																												
13h00-13h05	Transition																																																																																																																																																																																																																																																			
13h05-14h20	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4	P4																																																																																																																																																																																																																																												
14h20-14h35	Embarquement et départ des autobus																																																																																																																																																																																																																																																			



Langue de communication	- Le français est la langue de communication à l'école. Le français est utilisé en tout temps et en tout lieu et lors des activités scolaires. - Le français doit être utilisé dans tous les échanges sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection amoureuse excessive	Les manifestations exagérées d'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Médicaments	- Une autorisation écrite des parents est nécessaire pour l'administration d'un médicament qui doit pris à l'école. - Le médicament autorisé doit être remis au bureau pour entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	- L'école déconseille d'apporter des articles de valeur à l'école. Ceux-ci demeurent la responsabilité du propriétaire. - Les objets ou documents qui affichent un thème violent, raciste ou dérogatoire n'ont pas leur place à l'école.
Objets trouvés	Tout objet trouvé est rapporté au secrétariat.
Période du repas	- L'élève est responsable de garder sa place propre et de jeter ses déchets. - Les élèves de 7e et 8e année ne peuvent pas quitter le terrain scolaire. - Tout élève doit être sous la surveillance d'un enseignant ou d'un surveillant durant les repas. - Seuls la cafétéria, le vestibule et la cour sont accessibles durant les repas. - Il est interdit de manger dans tout le bâtiment (classes et couloirs).
Rassemblement des élèves	- L'élève doit se rendre à la cafétéria et quitter en compagnie de son enseignant; - L'élève doit s'asseoir à une table et écouter attentivement les présentations.
Salle de toilettes	- L'élève devrait utiliser les toilettes pendant les pauses et non durant les périodes de classes. - L'élève doit laisser la salle de toilettes propre.
Système d'alarme	Le système d'alarme incendie n'est activé qu'en cas d'urgence.



	• L'utilisation malveillante du système d'incendie peut amener l'élève à des poursuites judiciaires.
Tenue vestimentaire	L'école est un milieu d'éducation respectueux et l'école s'attend à ce que la tenue vestimentaire des élèves contribue au maintien d'un milieu sécuritaire. • Les vêtements doivent bien couvrir l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des cuisses, des épaules et ne pas laisser voir les sous-vêtements. • Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objets ou de substances illicites ou d'appartenance à un groupe criminalisé. • Le couvre-chef doit permettre au personnel de l'école de reconnaître l'élève. • Il est recommandé d'enlever le couvre-chef lors de l'Hymne national.
Transport scolaire	• Chaque élève doit démontrer du respect envers les autres élèves et le chauffeur. • L'élève doit prendre l'autobus qui lui est assigné. Il ne peut pas monter à bord d'un autre autobus même avec permission des parents. • À la fin de la journée, l'élève doit préparer ses effets et se rendre calmement à l'autobus à temps. • L'élève doit suivre tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil scolaire (Voir Guide du transport au http://www.francoabus.ca)
Travaux scolaires et devoirs	• Les élèves doivent compléter leurs devoirs et remettre leurs travaux dans les délais prévus. Il est entendu que de ne pas effectuer ses devoirs ou ses travaux nuit à l'apprentissage chez l'élève et peut entraîner dans certains cas un échec. • Les élèves doivent remettre des travaux de qualité. • Les élèves doivent collaborer avec les autres dans le travail d'équipe. • Une absence le jour d'une évaluation doit être justifiée par un billet médical.
Utilisation des ordinateurs et	• Les élèves s'engagent à respecter les normes établies par le conseil scolaire Viamonde.



équipements scolaires	• L'accès aux ordinateurs doit se faire sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées	• L'utilisation de la planche à roulettes ou de patins à roues alignées sur les lieux scolaires est interdite. • Les vélos doivent être rangés aux endroits désignés.
Ventes / Activité de financement	• Toute activité de financement doit être autorisée par la direction. • Toute vente non autorisée n'a pas sa place à l'école.
Visiteurs	• La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école. • Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre des visiteurs.
Voitures à l'école	• L'école décourage l'utilisation de véhicules personnels pour venir à l'école. • L'école n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage de véhicules personnels à l'école ou pendant l'horaire scolaire. • Il est strictement interdit à ceux qui amener un véhicule personnel sur le terrain de l'école de transporter d'autres élèves de l'école.